

FAITS SAILLANTS

Entente spécifique de régionalisation de l'immigration dans la Chaudière-Appalaches 2009-2012

Mise en contexte

La présente entente a pour objet de favoriser la concertation des partenaires afin de susciter la réalisation d'activités visant la régionalisation de l'immigration, tant à ce qui a trait à la promotion de l'immigration, à l'attraction des personnes immigrantes, à leur établissement durable en Chaudière-Appalaches, qu'au développement de relations interculturelles harmonieuses avec la société d'accueil.

Les 25 partenaires de l'Entente spécifique

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles;
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Ministère de l'Éducation, du loisir et du Sport;
- Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches;
- Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches;
- Municipalité régionale de comté des Appalaches;
- Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce;
- Municipalité régionale de comté de L'Islet;
- Municipalité régionale de comté des Etchemins;
- Municipalité régionale de comté de Bellechasse;
- Municipalité régionale de comté de Lotbinière;
- Municipalité régionale de comté de Montmagny;
- Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan;
- Municipalité régionale de comté de Robert-Cliche;
- Ville de Lévis;
- Commission scolaire des Navigateurs;
- Commission scolaire de la Côte-du-Sud;
- Commission scolaire de la Beauce-Etchemin;
- Commission scolaire des Appalaches;
- Cégep de Beauce-Appalaches;
- Cégep de Lévis-Lauzon;
- Cégep de Thetford;
- Université du Québec à Rimouski - Campus de Lévis;
- Corporation des services universitaires des Appalaches.

Financement

ORGANISMES	MONTANTS TOTAUX SUR 3 ANS
MICC	300 000 \$
Emploi-Québec	100 000 \$
MELS	72 000 \$
CRÉ	300 000 \$
ASSS-CA	15 000 \$
Commissions scolaires	12 000 \$
CÉGEPS	9 000 \$
Services universitaires	6 000 \$
TOTAL	814 000 \$

Objectifs

Reconnaître l'immigration comme un facteur de développement économique, social et culturel essentiel à la région, notamment en mettant en place une table régionale de concertation en immigration (IRCI).

Sensibiliser les différents milieux à l'apport de l'immigration.

Faire connaître la région de la Chaudière-Appalaches afin de favoriser l'attraction des personnes immigrantes.

Faciliter l'arrimage entre les besoins réels du marché du travail et les compétences des personnes immigrantes.

Doter la région de la Chaudière-Appalaches d'infrastructures d'accueil et d'intégration correspondant aux réalités des personnes immigrantes et celles de la région afin d'améliorer la rétention des immigrants et celles des étudiants étrangers.

Portrait de l'immigration en Chaudière-Appalaches

1. Les données du recensement de 2006 rapportent que la population immigrée totale représente 4 670 personnes, soit 1,2 % de la population de la région de la Chaudière-Appalaches.

- 67,6 % des personnes immigrantes établies dans la région ont entre 15 et 64 ans, donc en âge de travailler;
- Entre 2001 et 2006, ce sont 1055 personnes qui ont choisis la région de la Chaudière-Appalaches pour s'y établir comparativement à 665 pour la période 1996-2000 et 480 pour la période 1991-1995.
- 96,9 % des personnes immigrantes qui vivent dans la Chaudière-Appalaches connaissent la langue française.

2. Ces personnes proviennent de plus de 50 pays différents, mais 58,4 % proviennent de six principaux pays : Etats-Unis, France, Chine, Belgique, Colombie et Haïti.

3. Les personnes immigrantes en Chaudière-Appalaches sont principalement établies à Lévis (43 %) et dans la MRC des Appalaches (11 %).

4. Autres MRC : Beauce-Sartigan (10 %), Bellechasse (8 %), Lotbinière (7 %), Nouvelle-Beauce (6 %), Robert-Cliche (6 %), Les Etchemins (4 %), Montmagny (3 %) et L'Islet (2 %)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Code CNW 01
et hebdomadaires régionaux CNW 37 et 64

Apport de l'immigration dans la Chaudière-Appalaches

La ministre Yolande James et la CRÉ de la Chaudière-Appalaches présentent une entente majeure en régionalisation de l'immigration

Lévis, le 11 février 2010 – La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M^{me} Yolande James, en son nom et au nom du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, M. Laurent Lessard, ainsi que le président de la Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches, M. Réal Laverdière, ont présenté aujourd'hui l'*Entente spécifique de régionalisation de l'immigration dans la Chaudière-Appalaches* devant de nombreux partenaires.

L'investissement de l'ensemble des partenaires représente une somme de 814 000 \$ répartie sur trois ans. Cette entente, en plus de permettre à la région de la Chaudière-Appalaches de bénéficier davantage de l'apport de l'immigration, donne un nouvel élan aux partenariats déjà établis en soutenant des projets concrets pour attirer et retenir une main-d'œuvre spécialisée nécessaire au développement de la région.

« La régionalisation de notre immigration est une priorité pour notre gouvernement et nous ne pouvons agir seuls dans la poursuite de cet objectif. C'est pourquoi nous privilégions les partenariats comme celui que nous annonçons aujourd'hui afin que les régions soient partie prenante du processus. Notre gouvernement s'est engagé dans cette voie en 2004 en proposant une approche souple et respectueuse en vue de soutenir les initiatives et les objectifs déterminés par le milieu pour mieux répondre aux besoins locaux », a déclaré la ministre Yolande James. Précisons que la contribution financière du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles totalise 300 000 \$.

Cette entente spécifique vise cinq objectifs principaux :

1. Reconnaître l'immigration comme un facteur de développement économique, social et culturel essentiel à la région, notamment en mettant en place une table régionale de concertation en immigration;
2. Sensibiliser les différents milieux à l'apport de l'immigration;
3. Faire connaître la région de la Chaudière-Appalaches afin de favoriser l'attraction des personnes immigrantes et des futurs immigrants;

4. Faciliter l'arrimage entre les besoins réels du marché du travail et les compétences des personnes immigrantes;
5. Doter la région de la Chaudière-Appalaches d'infrastructures d'accueil et d'intégration qui correspondent aux réalités des personnes immigrantes et à celles de la région afin d'améliorer la rétention des personnes immigrantes et celle des étudiants étrangers.

« L'immigration constitue un atout indéniable pour la région, et avec cette entente spécifique, c'est toute la région de la Chaudière-Appalaches qui se dote d'une stratégie durable en matière d'immigration qui sera profitable à tous les acteurs du développement régional », a fait savoir le ministre Lessard.

Souhaitant que l'entente favorise l'immigration et l'essor socioéconomique de la région, le président de la CRÉ, M. Réal Laverdière, s'est dit « convaincu que l'entente contribuera à renforcer la concertation entre tous les partenaires. Il souhaite aussi qu'elle suscite des projets mobilisateurs pour favoriser l'intégration réussie des personnes immigrantes dans la région de la Chaudière-Appalaches ».

Au total, 25 partenaires sont signataires de cette entente. Outre les initiateurs de la conférence de presse, on retrouve, entre autres, l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, les neuf MRC de la région, la Ville de Lévis, les commissions scolaires des Navigateurs, de la Côte-du-Sud, de la Beauce-Etchemin et des Appalaches, les cégeps de Beauce-Appalaches, de Lévis-Lauzon et de Thetford, l'Université du Québec à Rimouski et la Corporation des services universitaires des Appalaches.

Rappelons que la région de la Chaudière-Appalaches, à l'instar des autres régions du Québec, subit les effets liés au vieillissement de la population. Entre 2001 et 2006, la courbe démographique s'est traduite par une baisse de 15 % du groupe des 15-64 ans, soit les personnes en âge de travailler. Selon le recensement de 2006, la population immigrante de la région représente 1,2 % de la population, soit 4 670 personnes établies principalement à Lévis (43 %) et dans la MRC des Appalaches (11 %).

« Avec cette entente, la région de la Chaudière-Appalaches rejoint plusieurs autres régions du Québec qui ont choisi de compter sur la diversité et l'ouverture sur le monde pour assurer le dynamisme et le développement de leurs collectivités », a conclu la ministre Yolande James.

Sources :

Luc Fortin
Attaché de presse
Cabinet de la ministre de l'Immigration
et des Communautés culturelles
514 873-9940

Paul Bureau
Conseiller en développement régional
Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches
418 248-8488

Renseignements : Claude Fradette
Direction des affaires publiques et des communications
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
514 940-1630

Sylvie Fortin
Conseillère en communication
Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches
418 248-8488, poste 224